


	Sécurité sociale incluse sauf forfait	
	ID 100	BONUS INCLUS
<b>SOINS COURANTS</b>		
Consultations, Visites, Généralistes, Spécialistes DPTAM / NON DPTAM <sup>(2)</sup>	100% / 100%	3 <sup>e</sup> année : 110%*
Auxiliaires médicaux : infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, masseurs-kinésithérapeutes	100%	
Analyses et examens de laboratoire	100%	
Radiologie, actes de spécialité, de chirurgie, actes techniques médicaux DPTAM / NON DPTAM <sup>(2)</sup>	100% / 100%	
<b>PHARMACIE</b>		
Médicaments remboursés à 65%, 30% et 15%	100%	
Médicaments prescrits non remboursés	60€	
<b>HOSPITALISATION CHIRURGICALE, MÉDICALE, AMBULATOIRE ET MATERNITÉ<sup>(1)</sup></b>		
Honoraires secteur conventionné DPTAM / NON DPTAM <sup>(2)</sup>	150% / 100%	
Frais de séjour secteur conventionné	100%	
Honoraires secteur non conventionné	100%	
Frais de séjour secteur non conventionné	100%	
FJH dans les établissements hospitaliers	illimité	
FJH dans les centres médico sociaux	30 jours	
Chambre particulière (par jour) ou forfait ambulatoire - limitation durée : hospitalisation médicale /soins de suite/psychiatrie	30€ 90/60/30 jours	2 <sup>e</sup> année : 35€
Frais accompagnant (par jour) - limitation : âge/durée	- -	
Forfait de 18€ non pris en charge par le RO	FR	
Transport	100%	
<b>OPTIQUE (VOIR GRILLE OPTIQUE DANS LE RÈGLEMENT MUTUALISTE)</b>		
Monture + 2 verres simples	100€	1 <sup>re</sup> année : 130€** 5 <sup>e</sup> année : 160€**
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe ou très complexe 	150€	1 <sup>re</sup> année : 180€** 5 <sup>e</sup> année : 210€**
Monture + 2 verres complexes ou très complexes	200€	1 <sup>re</sup> année : 230€** 5 <sup>e</sup> année : 260€**
Lentilles remboursées ou non (forfait max/an/bénéficiaire)	-	
Chirurgie réfractive	-	
<b>DENTAIRE</b>		
Soins dentaires, parodontologie	100%	
Inlay onlay, endodontie	150%	
Inlay Core	150%	
Prothèses dentaires remboursées par le RO	200%	
Prothèses dentaires non remboursées par le RO	-	
Implantologie	-	4 <sup>e</sup> année : 75€
Orthodontie remboursée par le RO	100%	
Plafond dentaire (hors soins) <sup>(3)</sup>	1 200€	
<b>APPAREILLAGE - PROTHÈSES</b>		
Prothèses auditives (PAU) <sup>(4)</sup> dont piles, frais de réparation audioprothèses	150%	
Autres prothèses (MAD, AAD, PIO, PEX, OPT) <sup>(4)</sup>	100%	
Petit appareillage, pansements, accessoires (PAN, AAR, MAC, ARO, GLU) <sup>(4)</sup>	100%	
Grand appareillage (VEH, ORP, POC, PME, PII) <sup>(4)</sup>	100%	
Orthopédie (COR, DVO) <sup>(4)</sup>	125%	
<b>CURES THERMALES PRISES EN CHARGE PAR LE RO</b>		
Frais d'établissement et honoraires	100%	
Frais de transport et d'hébergement	100€	
<b>PRÉVENTION</b>		
Diététicien, ostéopathe, étio-pathe, homéopathe, acupuncteur, chiropracteur, pédicure <sup>(5)</sup>	20€/séance	
	Nombre de séances par année et par bénéficiaire	2
Vaccins prescrits non remboursés	30€	
Sevrage tabagique	30€	
Examen de la densitométrie osseuse (tous les 3 ans)	20€	
Vaccin anti-grippe	FR	
Actes de prévention remboursés par le RO	100%	
<b>SOINS INOPINÉS EFFECTUÉS À L'ÉTRANGER pris en charge par le RO</b>	100%	
<b>MATERNITÉ<sup>(6)</sup></b>	6 mois de cotisations offertes à l'inscription de l'enfant	
<b>OBSÈQUES - ALLOCATION</b>	Prise en charge de la cotisation familiale durant 6 mois	
<b>PARTICIPATION ACTIVITÉS SPORTIVES OU INTELLECTUELLES</b>	35€ / an, limitée à 2 bénéficiaires par contrat	
Assistance	oui	
Tiers payant	oui	
Action sociale	oui	

\*Le bonus est applicable uniquement pour les consultations de médecins généralistes et spécialistes signataires du DPTAM.

\*\*Les bonus «Optique» 1<sup>re</sup> et 5<sup>e</sup> année ne se cumulent pas.

**POUR MIEUX VOUS REMBOURSER, DES BONUS FIDÉLITÉ QUI :**

- améliorent vos remboursements année après année
- se cumulent tout au long de votre contrat

**CHAQUE ANNÉE PASSÉE À NOS CÔTÉS  
= UN NOUVEAU BONUS FIDÉLITÉ**

## (1) HOSPITALISATION

Les longs séjours (unités de soins pour long séjour) et les établissements médico-sociaux (maisons d'accueil spécialisées par exemple) sont exclus.

Les remboursements sont limités aux frais réels engagés. Dans le tableau des garanties, les prestations sont exprimées soit en pourcentage soit en forfait. Les prestations exprimées en pourcentage s'appliquent à la base de remboursement fixée par la Sécurité sociale et incluent le remboursement du régime obligatoire à l'exception des honoraires en secteur non conventionné qui s'appliquent sur la base des tarifs d'autorité. La participation forfaitaire de 1€, les franchises médicales et les pénalités en cas de non-respect du parcours de soins coordonnés sont laissées à la charge du patient.

**L'ensemble des forfaits est appliqué par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire.**

**Gratuité à partir du 3<sup>e</sup> enfant.**

Les cotisations sont fonction du régime d'assurance obligatoire, du département de résidence, de la composition familiale, de l'âge des bénéficiaires et la durée d'appartenance à la Mutuelle.

L'âge est déterminé par différence de millésime.

(2) Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.

(3) Au-delà du plafond dentaire, les prothèses sont remboursées à hauteur du Ticket Modérateur.

(4) Codes actes correspondant à ceux de la Sécurité sociale

(5) Pour les actes effectués par un praticien titulaire d'un diplôme officiellement reconnu sanctionnant une formation spécifique à ces pratiques médicales.

(6) Uniquement si inscription de l'enfant dans les 3 mois suivant la naissance.

## VOS AVANTAGES IDENTITÉS MUTUELLE

**LA COTISATION GRATUITE** à partir du 3<sup>e</sup> enfant

**LE TIERS PAYANT VIAMEDIS** pour vous éviter l'avance des frais :

- un réseau national avec plus de 130 000 conventions avec les professionnels de santé,
- un système de géolocalisation pour vous permettre de trouver le professionnel de santé le plus proche de chez vous.

**UN SERVICE ADHÉRENT PROCHE DE VOUS**, dans nos agences, par téléphone ou sur internet, des renseignements sur votre dossier, vos remboursements, demandes de prise en charge, devis...

**UNE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS** sportives ou intellectuelles pour conserver la forme !

**UNE ASSISTANCE** pour écouter, informer, trouver des solutions.